

**Division des affaires générales  
et des finances**

## **REPONSES AUX AVIS DU CHSCTD DU 20 JUIN 2017**

### **AVIS N°1 :**

17 fiches dont 3 parents concernant les remplacements.

Pas de fiches du 2<sup>nd</sup> degré mais nous avons eu connaissance de la fiche 7 du collège Dangla. Nous avons la fiche 7, où sont passées les 6 autres ?

14 fiches

6 satisfaisantes ou satisfaisantes à suivre

Fiches 1 à 6 de l'école Buisson de Villeneuve/Lot  
Fiche 6 de l'école Georges Brassens de Bon Rencontre  
Fiche 12 de l'école élémentaire de Foulayronnes

Ces fiches concernent des situations dans lesquelles les enseignant-es sont confronté-es à des élèves gravement perturbateurs et/ou présentant des troubles du comportement. Il est confirmé que cette problématique est en augmentation préoccupante sans que les enseignant-es soient préparé-es à l'affronter. Cette situation nous amène à déposer un avis.

Vote de l'avis : POUR : 5 – ABSTENTION : 1

### **Réponse :**

A la rentrée scolaire un rappel sera fait aux chefs d'établissement concernant la procédure de transmission des fiches SST.

Concernant les fiches SST relatives aux élèves gravement perturbateurs, la procédure d'aide aux enseignants établie en groupe de travail le 29 juin 2017 devrait aider les enseignants à mieux appréhender ces situations difficiles auprès de personnes ressources et de les traiter efficacement.

## **AVIS N° 2 :**

Une part conséquente des fiches SST étudiées lors du dernier groupe de travail sont rédigées par des enseignant-es placé-es dans des situations professionnelles difficiles liées au comportement très perturbant d'un élève. Cette problématique est en augmentation préoccupante sans que les enseignant-es soient préparé-es à l'affronter.

Les réponses de l'administration confondent parfois la réponse à la situation de l'élève et les problèmes qu'elle pose en terme de conditions de travail des agents (enseignant-es, ATSEM, AVS, etc). Nous rappelons une fois de plus que la prise en charge de la question pédagogique n'est pas toujours suffisante à répondre aux problèmes signalés par les fiches SST.

Nous demandons que les agents soient préparés et soutenus face à ces situations :

- Formation à la gestion de ces situations professionnelles ;
- Soutien psychologique, sur le temps de travail, des agents qui y sont confrontés comme cela se pratique dans les institutions qui accueillent des personnes atteintes de maladies psychiatriques ;
- Recours à l'IEN ASH pour apporter des réponses plus pertinentes aux fiches SST.

Les IEN répondent souvent qu'une équipe éducative doit être réunie. Nous rappelons que les agents peuvent demander à ce qu'il ou elle y soit présent. Ceci est particulièrement pertinent en cas de situation conflictuelle avec les parents.

Le groupe de travail qui doit se tenir fin juin, doit proposer des procédures et des moyens pour prévenir et gérer les situations de crise. L'administration doit améliorer le soutien qu'elle fournit à ses agents pour les affronter.

Vote : POUR à l'unanimité

## **Réponse :**

A la demande des représentants élus au CHSCTD du Lot-et-Garonne, un groupe de travail s'est tenu le jeudi 29 juin 2017 en présence de l'IEN de la circonscription d'Agen 1, de l'IEN ASH Agen 2 et du CPC ASH.

L'objectif de ce groupe de travail était d'élaborer une procédure pour aider les enseignants à gérer les situations difficiles.

Le document élaboré par le département des Landes a servi de support de travail pour l'adapter au département du Lot-et-Garonne.

Le document produit, intitulé *Modalités et ressources pour la gestion des élèves perturbateurs destinées à l'accompagnement des personnels du 1<sup>er</sup> degré* sera soumis au premier CHSCTD de l'année scolaire 2017/2018.

## **AVIS N°3 :**

Dans le cadre des visites d'établissement et d'école, les membres du CHSCTD ont constaté que ces derniers n'étaient pas tous équipés des 3 signaux d'alarmes (sonores ou visuels) permettant de prévenir toutes les personnes de l'établissement de façon efficace tout en préservant l'intégrité physique de la personne qui déclenche l'alerte (corne de brume ou cor de chasse).

Les trois signaux sont :

- Signal d'évacuation type incendie
- Signal de confinement/mise en sûreté (type PPMS)
- Signal attentat/intrusion

Les membres du CHSCTD demandent à Monsieur le président du CHSCTD un état des lieux de ces dispositifs par type d'école (maternelle, élémentaire, primaire) et type d'établissement (collège) et par refus de la collectivité de rattachement de procéder à l'installation de ces dispositifs.

Vote : POUR à l'unanimité

**Réponse :**

Un recensement par circonscription et par EPLE sera diligenté à la rentrée scolaire prochaine. Cet état des lieux nous permettra, avec l'appui des textes réglementaires, de solliciter les collectivités en charge de l'installation des dispositifs d'alerte.

**AVIS N° 4 :**

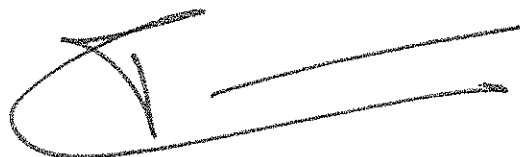
Les membres du CHSCTD demandent à Monsieur le président du CHSCTD de transmettre à la préfecture de Lot-et-Garonne la liste des écoles ou d'établissements dont la collectivité de rattachement refuse ou n'effectue pas l'installation des 3 signaux d'alarmes (signal d'évacuation type incendie, signal de confinement type PPMS, signal intrusion/attentat).

Vote : POUR à l'unanimité

**Réponse :**

Avant toute transmission aux services de la préfecture de Lot-et-Garonne il est nécessaire d'analyser chaque situation afin de comprendre la raison de l'absence d'installation des trois signaux d'alerte.

L'inspecteur d'académie  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale



Dominique POGGIOLI